



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2024_OR_016



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-4 et R.719-79 ;
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu les statuts de la Faculté de santé ;
Vu la charte de l'achat public de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021/10/CA-090 du 25 octobre 2021 portant création de la nouvelle Faculté de santé et approbation de ses statuts.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Direction de la Faculté de santé

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centres de responsabilités budgétaires	Centres financiers (Services opérationnels)
N2_030 UFR Santé N2_111 RECHERCHE	Tous S11V8R24 CERCO – S11V8R27 LIPME – S11V8R48 TMBI – S11V8R49 SFR B2S – S11V8R51 CERPOP – S11V8R54 CAGT – S11V8R57 TONIC – S11V8R58 CRCT – S11V8R59 IFERISS – S11V8R61 IRSD – S11V8R63 INFINITY (fusion S11V8R38 CPTP et S11V8R39 UDEAR)

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour les centres de responsabilités budgétaires listés ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ces mêmes centres de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ces mêmes centres de responsabilités budgétaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et de Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, délégation est donnée à Monsieur Frédéric Bety, responsable de la division Ressources, RH, Finances de la Faculté de santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.2 Marchés Publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

➤ Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

➤ Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et de Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, délégation est donnée à Monsieur Frédéric Bety, responsable de la division Ressources, RH, Finances de la Faculté de santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.3 Domaine de la gestion des personnels

1.3.1 Personnels hospitalo-universitaires

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés dans la composante excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail ;
- les cumuls d'activité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen par intérim du département médecine, maïeutique, paramédical à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.3.2 Personnels BIATSS

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés dans la composante excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail ;
- les cumuls d'activité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et de Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, délégation est donnée à Monsieur Frédéric Bety, responsable de la division Ressources, RH, Finances de la Faculté de santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.4 Domaine de la gestion de la scolarité

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé et à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- l'organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées par les instances de l'université ;
- les conventions relatives au service sanitaire des étudiants en santé ;
- les suppléments au diplôme ;
- les refus d'inscription dans le cadre des procédures dématérialisées ;
- les conventions de stage pour les étudiants ;
- les certificats de scolarité et tout document exigé des étudiants pour justifier de leur statut ;
- les relevés de notes ;
- les attestations de réussite ;

- les attestations et dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- les demandes d'admission préalable à l'inscription.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen par intérim du département médecine, maïeutique, paramédical à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions ci-dessus énumérés.

1.5 Domaine de la gestion des locaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- la répartition des locaux et matériels entre les différents services et départements de la faculté ;
- les conventions d'occupation temporaire du domaine public et espaces universitaires ayant une incidence financière inférieure à 3 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Pomar, doyen de la Faculté de santé, délégation est donnée à Monsieur Sébastien Boyer, directeur administratif de la Faculté de santé, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les conventions d'occupation temporaire telles que définies ci-dessus.

Article 2 : Départements de la Faculté de santé

Domaine de la scolarité des départements médecine, maïeutique, paramédical, odontologie et sciences pharmaceutiques

Délégation de signature est donnée à Madame Sara Laurencin, vice-doyenne du département d'odontologie, à Monsieur Daniel Cussac, vice-doyen du département de sciences pharmaceutiques et à Monsieur Thomas Geeraerts, vice-doyen par intérim du département médecine, maïeutique, paramédical, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, les actes et décisions suivants :

- les conventions de stage pour les étudiants ;
- les certificats de scolarité et tout document exigé des étudiants pour justifier de leur statut ;
- les relevés de notes ;
- les attestations de réussite ;
- les attestations et dérogations d'inscription administrative et pédagogique ;
- les demandes d'admission préalable à l'inscription ;
- les refus d'inscription dans le cadre des procédures dématérialisées.

En cas d'absence ou d'empêchement des vice-doyens, délégation est donnée à Mesdames Valérie Martin-Lacroix et Muriel Verdaguer, directrices administratives et Monsieur Germain Dubrulle, directeur administratif, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences au sein de leurs départements respectifs, l'ensemble des actes ci-dessus énumérés.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la Faculté de santé ainsi que sur le site internet de l'université.

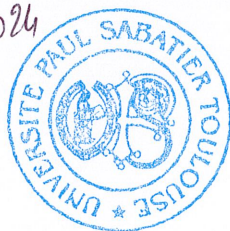
Article 6

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

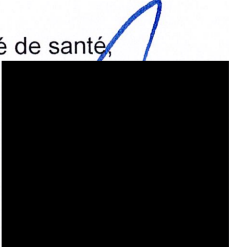
Fait à Toulouse, le 22/01/2024

La délégante,
La présidente de l'université
Toulouse III - Paul Sabatier,

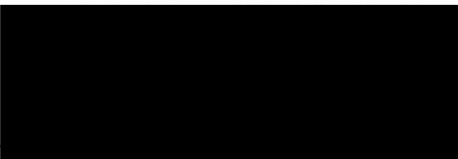
Odile Rauzy



Le délégataire,
Le doyen de la Faculté de santé,
Philippe Pomar



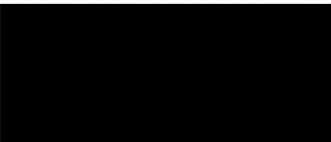
Le délégataire,
Le vice-doyen du département des sciences pharmaceutiques,
Daniel Cussac



La délégataire,
La vice-doyenne du département de chirurgie dentaire,
Sara Laurencin



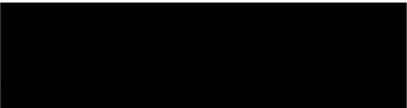
Le délégataire,
Le vice-doyen par intérim du département médecine, maïeutique, paramédical,
Thomas Geeraerts,



Le délégataire,
Le directeur administratif de la Faculté de santé,
Sébastien Boyer



La délégataire,
La directrice administrative du département médecine, maïeutique, paramédical,
Valérie Martin-Lacroix



La délégataire,
La directrice administrative du département de chirurgie dentaire,
Muriel Verdaguer



Le délégataire,
Le directeur administratif du département des sciences pharmaceutiques,
Germain Dubrulle



Le délégataire,
Le responsable administratif de la division des ressources, RH, Finances de la Faculté de santé,
Frédéric Bety

